



Mairie de
AUDUN-LE-ROMAN

ARRETE N° 30-2016 PRESCRIVANT
L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION DE
L'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA TRANSFORMATION DU
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
D'AUDUN-LE-ROMAN

Le Maire de la commune d'AUDUN-LE-ROMAN

VU le code des communes ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L.123-13 et R.123-19 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et aux articles R.123-6 à R.123-23 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 22/06/2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 19/09/2012 complétant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27/01/2016 tirant le bilan de la concertation ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27/01/2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

VU les avis des personnes publique associées au plan local d'urbanisme, ceux des communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale consultés ainsi que ceux des associations agréées ayant demandé à être consultées ;

VU l'ordonnance en date du 12/05/2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANCY désignant Monsieur Alain LOUIS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain BECONCINI en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de transformation du POS d'Audun-le-Roman en PLU pour une durée de 32 jours du vendredi 1^{er} juillet 2016 au lundi 1^{er} août 2016 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain LOUIS, retraité, demeurant 96 rue Albert 1^{er} à JARNY (54800) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Monsieur Alain BECONCINI, retraité, demeurant 9, place Albert Lebrun à AUBOUE (54580) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 1^{er} Juillet 2016 au 1^{er} août 2016 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête pendant cette même période.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale du siège de l'enquête ; Mairie d'Audun-le-Roman 7 A place du Général De Gaulle 54560 Audun-le-Roman.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la Mairie d'Audun-le-Roman et pourront être consultées sur le site : www.audunleroman.fr

Ce dossier comprend, dans la partie rapport de présentation du PLU, les informations environnementales relatives au projet (état initial de l'environnement et analyse des incidences du PLU sur l'environnement).

ARTICLE 4 : Monsieur le commissaire enquêteur recueillera en mairie les observations, propositions et contre-propositions du public les :

- vendredi 1^{er} Juillet 2016 de 8 heures 30 minutes à 11 heures h 30 minutes,
- samedi 23 Juillet 2016 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 1^{er} Aout 2016 de 14 heures à 17 heures.

ARTICLE 5 : A l'expiration de délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur transmet dans les huit jours le procès verbal de clôture et de synthèse des observations. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmet au maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie d'Audun-le-Roman et à la Préfecture de Meurthe et Moselle , aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également mises en ligne sur le site : www.audunleroman.fr pendant une durée d'un an à compter de la date de publication sur le site internet.

ARTICLE 6 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et au Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 7 : A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de PLU, éventuellement modifié fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire de la commune est l'interlocuteur privilégié en cas de demande d'information.

ARTICLE 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, par les soins du maire, quinze jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8^{ème} jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- **L'EST REPUBLICAIN**
- **LE REPUBLICAIN LORRAIN**

Cet arrêté sera affiché par les soins du maire, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur le panneau d'affichage de la mairie et celui-ci sera publié par tout au procédé en usage dans la Commune et sur le site internet : www.audunleroman.fr . L'accomplissement de ces formalités devra être constaté par un certificat de Monsieur le Maire d'Audun-le-Roman, qui sera annexé au dossier.

-

ARTICLE 9 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à Mr le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- à Mr le Président du Tribunal Administratif,
- à Mr Alain LOUIS Commissaire enquêteur titulaire,
- à Mr Alain BECONCINI Commissaire enquêteur Suppléant.



A handwritten signature in red ink, appearing to read 'René Thiry', written over the bottom part of the official stamp.

Fait à Audun-le-Roman, le 1^{er} Juin 2016
Le Maire d'Audun-le-Roman
René THIRY